

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, DUBOUIL, BOURGETEAU, CONVERS, CHOQUET, HAMOT, BERTHELOT, MATRON.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, DOLLEZ, TRÉZEL, FERNANDES, DELORMEL, COULON, BARRE, VIGNE.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme DESMEDT par M DESMEDT  
M. RAUZIER PAR M. CONVERS  
Mme DELAMARRE par Mme BOURGOIN  
M. MOONEN par M. DUBOUIL  
M. AUBRY par Mme DELORMEL  
M. KWAK par Mme TREZEL  
M. LENOBLE par Mme VIGNE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mmes FLAGOTHIER et KONAN, M. ROUSSEAU

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise - Modificatifs
3. Echange de parcelles avec Orange
4. Compte de gestion du Percepteur
5. Compte administratif 2021
6. Taux d'imposition communaux
7. Budget Primitif 2022
8. Solidarité avec la population ukrainienne
9. Questions diverses

---

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au Conseil Municipal de désigner Mme Colette **DOLLEZ**, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

#### **2. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise - Modificatifs**

Par délibération en date du 19 mars 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention faite par la collectivité auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Des changements sont à apporter, qui modifient le montant de la subvention sollicitée, comme suit :

- Création d'un nouveau cimetière 373 280 € HT
- Subvention sollicitée (taux 33%) : 123 182 € HT

Par délibération en date du 10 novembre 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention faite par la collectivité auprès de Conseil Départemental de l'Oise. Des changements sont à apporter, qui modifient le montant de la subvention sollicitée, comme suit :

- Acquisition d'un bâtiment rue de Beauvais « blues picard » 225 000 € HT
- Subvention sollicitée (taux 33%) : 74 250 € HT

VOTE : UNANIMITE

### **3. Echange de parcelles avec Orange**

M **DESMEDT** rappelle que la commune est propriétaire du pavillon (maison ossature bois) situé sur la parcelle AW 179 - 202 rue de Paris. Cette parcelle a fait l'objet d'un déclassement par délibération du 22 octobre 2021. Le pavillon, édifié en 1984, a été en partie construit sur la parcelle attenante qui appartient à Orange.

Afin de régulariser cette situation et de permettre la mise en vente par la collectivité de ce pavillon, inoccupé depuis le départ du Syndicat Mixte en décembre 2015, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'échange de parcelles avec la Société Orange.

VOTE : UNANIMITE

### **4. Compte de gestion du percepteur**

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2021 dressé par le service comptabilité de la ville.

VOTE : UNANIMITE

### **5. Compte administratif 2021**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Martine **BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2021 et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En fonctionnement : un excédent de 3 455 784.92 €
- En investissement : un déficit de 358 956.31 €
- En restes à réaliser dépenses : 163 050.00 €
- En restes à réaliser recettes : 124 710.00 €

L'excédent de fonctionnement sera donc reporté au budget prévisionnel 2022 pour un montant de 3 058 488.61 € soit une affectation de résultat de 397 296.31 €.

VOTE : UNANIMITE

## **6. Taux d'imposition communaux**

Compte tenu de la conjoncture économique et notamment de la hausse constante des dépenses énergétiques de ces derniers mois accentuée avec l'invasion de l'Ukraine, M. **DESMEDT** propose de faire varier de manière proportionnelle les taux d'impositions en 2022 de + 2,5 % et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 58.36%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 99.38%

Il rappelle que les impôts n'ont pas augmenté depuis 8 ans.

VOTE : UNANIMITE

## **7. Budget primitif 2022**

M. **DESMEDT** présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 dont la balance s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 736 972.82 €	2 258 160.00 €	8 995 132.82 €
Recettes	9 860 628.00 €	2 258 160.00 €	12 118 788.00 €

VOTE : UNANIMITE

## **8. Solidarité avec la population ukrainienne**

Face à la situation de crise qui frappe depuis un mois l'Ukraine et sensible aux drames humains que ce conflit engendre, M. **DESMEDT** propose de soutenir les victimes de cette guerre en collectant des produits de première nécessité, avec l'aide du Centre Communal d'Action Sociale, la Communauté de Communes du Plateau Picard et le Centre Leclerc, qui seront acheminés par convoi vers la frontière polonaise.

VOTE : UNANIMITE

## **TOUR DE TABLE**

M. **DESMEDT** annonce que suite à une décision préfectorale, le centre de vaccination fermera définitivement ses portes le jeudi 31 mars. Ce sont plus de 24 000 injections qui ont été réalisées depuis son ouverture, le 22 mars 2021.

Il estime que le coût financier du centre pour la ville s'élève à environ 100 000 € avec une prise en charge de l'Etat de 50 %.

Il remercie M. **RAUZIER** pour son engagement en tant que référent du centre ainsi que l'ensemble des professionnels de santé qui ont œuvré à son bon fonctionnement et ont répondu à une véritable attente des Saint Justois et des habitants des communes alentour.

M. **DESMEDT** informe qu'une nouvelle conciliatrice a été nommée. Elle assurera une permanence les 1<sup>e</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois de 14h00 à 17h00 en mairie.

Mme **BONNET** signale que :

- les quatre logements situés dans l'ancien Cabinet des Vignes, réservés aux jeunes étudiants ou aux étudiants étrangers fonctionnent bien, ils sont réservés toute l'année
- les sorties organisées par la Commission Affaires Sociales sont maintenues à l'exception de celle du jeudi 14 avril à la Mer de Sable
- la collecte de dons financiers organisée, depuis le 8 mars par le Centre Communal d'Action Sociale, en solidarité au peuple ukrainien a déjà permis de recueillir 410 €. Le CCAS a également donné 1 000 €. L'ensemble de ces dons seront envoyés à la Croix-Rouge Française.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux achevés ou à venir :

- la réfection de la voirie rue de Boutavent se termine
- l'élagage des peupliers du quartier du Moulin est en cours, des travaux sur l'éclairage de ce quartier ont eu lieu
- le nettoyage des pavés des trottoirs des rues de Beauvais, Bogaert et de Paris ainsi que ceux de la place René Benoist vient de s'achever

Il ajoute qu'en signe de solidarité, l'Hôtel de Ville a revêtu les couleurs de l'Ukraine.

Mme **BOURGOIN** rappelle les manifestations culturelles à venir :

- la pièce de théâtre « La Magie d'Offenbach » de la compagnie Lyricopresto aura lieu le samedi 26 mars à 20h30 à la salle des fêtes
- le vernissage de l'exposition « Suite en bleu majeur » se déroulera le samedi 26 mars à 11h30 à la Médiathèque
- le spectacle « la mélodie des choses » proposé par le duo MAM et la compagnie Préfabriquée aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 19h30 à la salle des fêtes

M. **CONVERS** annonce que cette année la Fête de la Musique offrira la possibilité aux amateurs qui le souhaitent de se produire sur un podium qui leur est dédié. Les inscriptions s'effectuent à la Médiathèque.

Mme **FERNANDES** signale qu'à cette occasion, l'Ecole de Musique projette de faire déambuler les classes d'orchestre dans les rues de Saint Just.

M. **DESMEDT** indique que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 8 avril.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h35.